



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 20 avril 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

La communauté de communes « Decazeville Communauté » classée en zone de revitalisation rurale

Les 12 communes membres de la communauté de communes « Decazeville Communauté » sont désormais classées en zone de revitalisation rurale. Les entreprises créatrices d'emplois, en développement ou qui souhaitent s'y implanter vont pouvoir bénéficier d'exonérations fiscales et/ou de cotisations sociales sous certaines conditions afin de favoriser le développement local et l'emploi.

Les zones de revitalisation rurale regroupent l'ensemble des communes d'une intercommunalité reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique, au regard des critères fixés par la loi.

Ce dispositif s'inscrit dans une politique globale en faveur des territoires ruraux concernant l'ensemble des domaines de la vie des habitants de ces territoires, qu'il s'agisse de l'accès aux services et aux soins, de la lutte contre la fracture numérique, du développement économique ou du soutien aux projets d'investissement.

Une réunion d'information à destination des acteurs du territoire de la communauté de communes sera organisée par la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue avec la direction départementale des finances publiques et l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Plus d'informations sur <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/zone-revitalisation-rurale-zrr-avantages-impots>

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30*